

BRÈVE N° 2024-09

Les compétences de l'ATD36 et du Département

Qui fait quoi ?

L'Agence Technique Départementale de l'Indre (A.T.D.36) a été créée en 2015 avec pour objectif la mutualisation des moyens départementaux d'ingénierie de l'entretien des routes dans un principe de solidarité territoriale. Cette mutualisation amène donc les adhérents de l'ATD 36 à contacter régulièrement les services départementaux et plus particulièrement la Direction des Routes pour des demandes concernant le **Réseau Routier Départemental** mais aussi pour des demandes concernant le champ de compétence de **l'Agence Technique Départementale 36**.

Pour optimiser le suivi d'activité et en fonction de l'objet de la demande, les services Départementaux de la Direction des Routes peuvent être sollicités :

◆ ***concernant une Route Départementale :***

L'Unité Territoriale de rattachement doit être contactée :

Unité Territoriale de LA CHÂTRE : 02.54.62.12.20 – dgartpe-utlachatre@indre.fr

Unité Territoriale de VATAN: 02.54.03.47.00 – dgartpe-utvatan@indre.fr

Unité Territoriale de LE BLANC : 02.54.48.99.90 – dgartpe-utleblanc@indre.fr

◆ ***concernant une demande d'arrêt de circulation sur Route Départementale :***

La demande d'arrêt de circulation auprès du Département doit être réalisée sur le site <https://mesdemarches36.fr>

◆ ***concernant le champ de compétence de l'A.T.D. 36 :***

Une demande d'assistance doit être réalisée via le site <https://mesdemarches36.fr>.

Le tableau ci-dessous regroupe les principales missions relevant de l'ATD 36 et du Département.

Type de dossier	ATD36	Département
<u>Arrêtés de circulation</u>		
Demande d'arrêté concernant une Route Départementale hors agglomération ou en et hors agglomération (arrêté conjoint)		X (dossier à transférer au Département pour instruction)
Aide à la rédaction d'un arrêté sur Route Départementale (en agglomération)		X
Avis sur arrêté impactant une Route Départementale (R.D. en agglomération ou R.D. utilisée en déviation)		X
Aide à l'instruction d'un arrêté sur Voie Communale	X	
Aide à la rédaction d'un arrêté sur Voie Communale	X	
Vérification d'un arrêté sur une Voie Communale	X	
<u>Permission de voirie</u>		
Demande de permission de voirie concernant une Route Départementale avec l'avis du Maire		X (dossier à transférer au Département pour instruction)
Aide à la rédaction / instruction d'une permission de voirie sur Voie Communale	X	
<u>Certificat d'alignement</u>		
Demande d'un office notarial pour connaître les servitudes d'alignement au droit d'une parcelle située à proximité d'une Route Départementale		X (dossier à transférer au Département pour instruction)
Aide à l'instruction ou à la rédaction d'une demande de certificat d'alignement par un office notarial au droit d'une parcelle située à proximité d'une Voie Communale	X	
<u>Gestion du domaine public</u>		
Aide au classement d'une Voie Communale ou information sur des démarches concernant le domaine public communal	X	
Conseil sur l'élaboration du règlement de voirie communale	X	
Demande d'acquisition d'une partie de domaine public routier départemental		X
<u>Entretien des Routes</u>		
Problématique rencontrée au droit d'une Route Départementale		X
Problématique rencontrée au droit d'une Voie Communale	X	
Aide à l'élaboration d'un programme de travaux au droit de la Voie Communale	X	
Aide pour établir un diagnostic de sécurité routière sur Voie communale	X	
<u>Entretien des ouvrages d'art</u>		
Problématique rencontrée au droit d'un ouvrage d'art situé		X

au droit d'une Route Départementale		
Problématique rencontrée au droit d'un ouvrage d'art situé au droit d'une Voie Communale	X	
Demande de réalisation d'une visite d'un ouvrage d'art positionné au droit d'une Voie Communale	X	
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou maître d'oeuvre		
Proposer en lien avec le CAUE une prestation d'appui dans les domaines des aménagements urbains	X	
<u>Rappel</u> : pour les demandes d'autorisation ou de déclaration de manifestations sportives, elles doivent être réalisées auprès de la préfecture ou des sous-préfectures via l'application de la préfecture (https://www.manifestationsportive.fr). Cette démarche est à réaliser en complément de la demande d'arrêté de circulation		

Certains dossiers pourront potentiellement concerner les deux services :

Exemples :

- *un arrêté temporaire rédigé au droit d'une voie communale avec une déviation passant sur le réseau routier départemental : vous pouvez saisir l'ATD 36 afin de vous assister pour instruire, rédiger ou vérifier le projet d'arrêté mais aussi saisir le Département pour disposer d'un avis du gestionnaire de voirie concerné par l'utilisation des voies impactées par la déviation.*

- *Une demande de certificat d'alignement établie par un office notarial pourra concerner le Département mais aussi la commune si la parcelle se situe au niveau d'une intersection d'une Route Départementale et d'une voie communale : Vous devrez donc transférer la demande au Département pour instruction mais vous pourrez également solliciter l'ATD 36 afin de vous assister pour instruire, rédiger ou vérifier le projet de réponse.*

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'unité Territoriale de rattachement
afin d'obtenir des renseignements**